

- I. Situation météorologique
- II. Situation hydrologique (non parvenue)
- III. État des cultures et Situation phytosanitaire
- IV. Pâturages, points d'eau et mouvement des animaux
- V. Situation Zoo sanitaire
- VI. Etat de la végétation
- VII. Situation halieutique
- VIII. Situation des marchés agricoles
- IX. Perspectives
- X. Avis et Conseils

Bulletin d'Information Agro-Hydro-Météorologique Décadaire

Décade du 21 au 31 juillet 2009

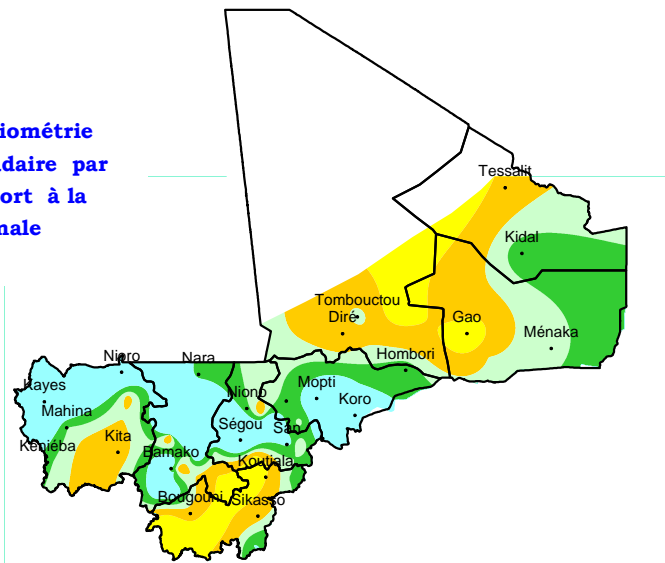
I- Situation météorologique

La situation météorologique au cours de la décade du 21 au 31 juillet 2009 a été caractérisée par le maintien de l'air humide sur le pays au delà de la latitude de Téssalit.

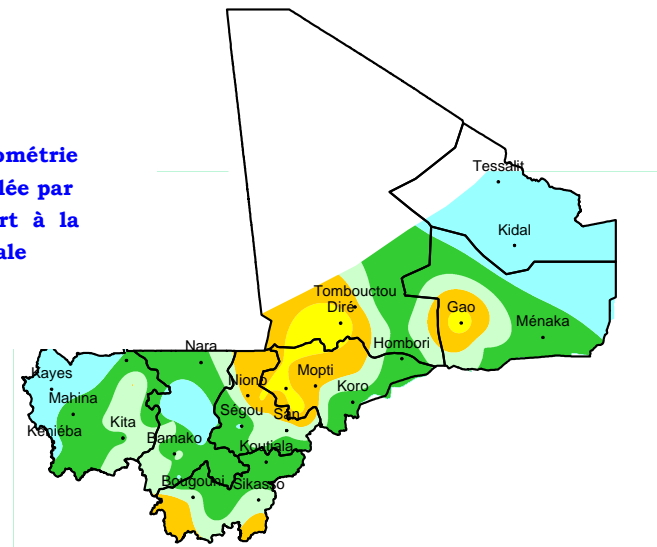
Les hauteurs de pluie recueillies pendant la période ont été déficitaires dans les régions de Sikasso, Gao, Tombouctou, le Sud-Est de la région de Kayes et le Nord de celle Kidal.

Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 31 juillet 2009 est déficitaire dans la région de Mopti, le Nord de celle de Ségou, l'Ouest de la région de Tombouctou et dans les localités de Yanfolila, Kadiolo, Gao et Diré.

Pluviométrie
décadaire par
rapport à la
normale

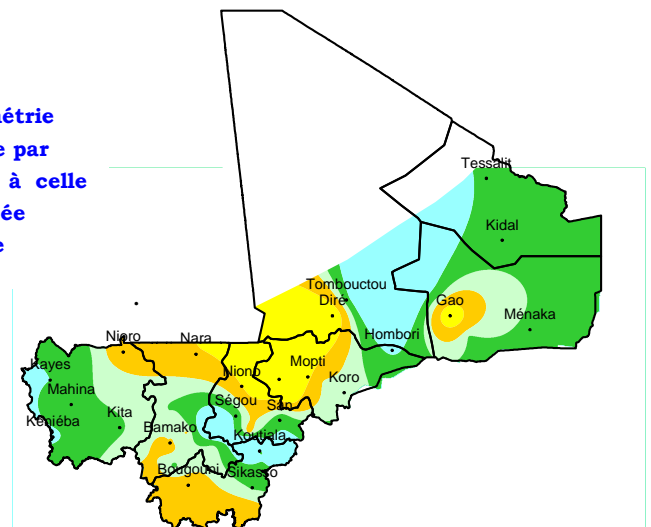








Pluviométrie
cumulée par
rapport à la
normale



Ailleurs, il est normal à excédentaire.

Pluviométrie
cumulée par
rapport à celle
de l'année
dernière



	Très déficitaire		Normale
	Déficitaire		Excédentaire
	Légèrement déficitaire		Pas de données

II- Situation hydrologique (non parvenue)

Les conditions d'abreuvement sont bonnes avec la reconstitution des points d'eau de Surface. L'état d'embonpoint des animaux et le niveau des productions animales sont bons dans l'ensemble.

Les transhumants poursuivent leur retour des zones de concentration de saison sèche vers les pâturages d'hivernage.

V- Situation zoo sanitaire

La situation zoo sanitaire a été calme dans l'ensemble. Aucun foyer de maladies animales n'a été enregistré.

VI- Etat de la végétation

Les ressources ligneuses et herbacées sont verdoyantes sur l'ensemble du domaine forestier. La faune sauvage retrouve les conditions écologiques nécessaires à sa reproduction. La récolte des fruits de certains arbres forestiers tels le Zaban, le Karité se poursuit.

VII- Situation halieutique

La situation halieutique a été caractérisée par une baisse des captures dans la plupart des pêcheries à l'exception de celles des régions de Sikasso et de Ségou. Cette baisse des captures s'explique par la montée des niveaux d'eau.

Les poissons ont commencé la migration dans les zones de frayères pour la reproduction.

Les espèces dominantes sont : le Lates (Saale) ; Tilapia (N'teben) ; Clarias (Manogo) ; Mormyrus (Nana) Synodontis (konkon) ; Distichodus (Galya) ; Labeo (baman).

Les prix moyens de poissons relevés au niveau des principaux points de vente dans les capitales régionales et du district de Bamako se présentent comme suit :

- Kayes : 2.500 F CFA le kilogramme pour le Lates ; 1250 F CFA pour le Tilapia.
- Koulikoro : 1.250 F CFA le kilogramme pour le Lates, 1150 F CFA pour le Tilapia

III –Etat des cultures et Situation phytosanitaire

Au plan agricole, les mil/sorgho sont aux stades de levée feuilles-tallage, ramification pour le coton, l'arachide et le niébé, montaison pour le maïs.

La situation phytosanitaire a été relativement calme dans l'ensemble. Toutefois, on a noté pour certains nuisibles quelques manifestations tels que :

- la poursuite des éclosions de sautériaux de façon timide et à faible densité (1 à 3 larves /m²) dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou proche des champs. De légers dégâts ont été observés sur les cultures à Nara. Un début d'éclosion est signalé dans le cercle de Tenenkou dans les communes de Kareri et Diaka avec une densité de 1 à 3 individus/m² (région de Mopti) ;

- des dortoirs instables d'oiseaux granivores ont été observés dans certaines localités des régions de Ségou (San), de Mopti (Tenenkou, Mopti), de Gao et de Tombouctou sans incidences majeures sur les cultures ;

- des infestations localisées de chenilles dans les pépinières de riz à Niono, Macina, Kolongo et Kokri centre avec de légers dégâts ayant nécessité un traitement de 227 Ha.

La situation du criquet pèlerin demeure relativement calme sur l'ensemble du pays. Aucune signalisation n'a été faite.

IV- Etat des pâturages, des points d'eau et le mouvement des animaux

Une amélioration considérable de l'état des pâturages herbacés et aériens est constatée dans toutes les zones agropastorales à l'exception des parcours des régions de Tombouctou, Gao et Kidal jugés globalement moyens. Les bourgoutières sont un état végétatif assez appréciable dans l'ensemble.

- Sikasso : 1800 F CFA le kilogramme pour le Lates, 850 F CFA pour le Tilapia
- Ségou : 1.450 F CFA le kilogramme pour le Lates, 1.000 F CFA pour le Tilapia
- Mopti : 1.550 F CFA le kilogramme pour le Lates, 700 pour le Tilapia
- Tombouctou : 1.675 F CFA le kilogramme pour le Lates, 950 F CFA pour le Tilapia
- Gao : 1.500 F CFA le kilogramme pour le Lates, 550 pour le Tilapia
- Kidal : 3.500 F CFA le kilogramme pour le Lates, 2.500 pour le Tilapia
- District de Bamako : 2.150 F CFA le kilogramme pour le Lates, 2.000 F CFA pour le Tilapia.

VIII- Situation des marchés agricoles

La situation céréalière a été marquée par plusieurs variations de prix sur les marchés agricoles.

Au cours de la période, sur les marchés ruraux, les prix ont oscillé dans les fourchettes de :

- ❖ 130 F le kilogramme pour le mil à Dioro et 176 F CFA le kilogramme à Niono;
- ❖ 130 F le kilogramme pour le sorgho à Loulouni et 163 F CFA le kilogramme à Macina;
- ❖ 125 F le kilogramme pour le maïs à Loulouni et 135 F CFA le kilogramme à Bla ; Koutiala et à M'Pèssoba;

et enfin 280 F le kilogramme pour le riz local Gambiaka à Macina et 310 F CFA le kilogramme à Niono et Dogofri.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette, comprise entre :

- ❖ 165 F CFA le kilogramme pour le sorgho et le maïs à Sikasso ;
- ❖ et 250 F CFA le kilogramme pour le mil à Kayes Centre.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre :

- 300 F CFA le kilogramme pour le riz RM40 importé à Bamako, Ségou et Koulikoro Ba ;
- et 400 F CFA le kilogramme à Kayes et Kidal.

Pour ce qui concerne les riz locaux, leurs prix au détail ont varié dans les capitales régionales dans une fourchette comprise entre 265 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé rouge à Mopti Digue et 600 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé blanc à Kayes Centre.

Dans le District de Bamako, les prix à la consommation sont restés stables par rapport à la semaine écoulée. Ils ont été de 200 F CFA le kilogramme pour le mil, le sorgho et le maïs, 250 pour les mil, sorgho et maïs pilés, 300 pour le riz RM40 importé (Exonéré) et le niébé, 375 pour le riz local Gambiaka (tout venant), 450 pour le fonio et le riz BB importé parfumé et 550 F CFA le kilogramme pour le riz étuvé rouge.

Sur le marché de Diré les consommateurs ont acheté le blé à 178 F CFA le kilogramme, stable par rapport à la semaine dernière.

Par rapport à la même période de l'année dernière, les prix sont en hausse pour toutes les céréales, excepté le riz RM40 importé, le riz local Gambiaka et le maïs dont les prix sont en forte baisse. Comparés aux prix moyens des cinq dernières années, les niveaux de prix de cette année sont en hausse pour toutes les céréales.

IX- Perspectives

Sur le plan météorologique, des pluies intermittentes faibles à modérées parfois importantes se produiront sur l'ensemble du pays. Les conditions hydriques actuelles et celles attendues devront permettre la poursuite des semis et le développement des jeunes pousses dans les principales zones agricoles du pays.

Sur le plan phytosanitaire, on assistera à la poursuite des éclosions de sautériaux dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti et à la dispersion des oiseaux granivores dans les régions de Ségou et Mopti.

X - Avis et Conseils

(Valables du 1^{er} au 10 août 2009)

1. Les paysans des cercles de Banamba, Nara, Nioro, Diéma, Yelimané peuvent semer jusqu'au 10 août les variétés de mil/sorgho/arachide/niébé dont le cycle végétatif ne dépasse pas 70 jours.
2. Les paysans doivent tenir compte des prévisions météorologiques quotidiennes pour les différents travaux d'entretien des champs.
3. Il est demandé aux producteurs de procéder au recouvrement des semis de riz afin de les préserver contre les prélèvements des oiseaux granivores et de surveiller les champs et jachères dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti afin de détecter les premières infestations.
4. Il est demandé aux éleveurs et agro éleveurs de renforcer la nourriture des animaux par des aliments concentrés et des sels minéraux et de respecter les gîtes d'étape et les pistes d'accès aux pâturages et aux points d'eau conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
5. Il est demandé aux planteurs de poursuivre le reboisement.

Bamako, le 04 août 2009

Le GTPA

Etaient présents :

- Le représentant de l'Agriculture (DNA),
- Le représentant de l'Office de la Protection des Végétaux (OPV),
- Le représentant du Centre Nationale de Lutte Contre le Criquet Pèlerin (CNLCP)
- Le représentant du Système d'Alerte Précoce (SAP),
- Le représentant de L'Office de la Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM),
- Et les représentants de la Direction Nationale de la Météorologie (DNM).

PLUVIOMETRIE DECADEAIRE (mm)

Période du 21 au 31 juillet 2009

	STATIONS	PLUIES DECADEAIRES				CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES			
		PD09	NJD09	PD08	ND	PC09	NJPC	PC08	CN	PD09/ND	PC09/CN	PC09/PC08	PD09/PD08
1	KAYES	129.4	7	67.8	58.7	308.5	24	281.3	220.0	*	140	110	191
2	NIORO DU SAHEL	101.1	5	56.2	53.9	177.8	19	267.3	159.7	188	111	67	180
3	YELIMANE	144.0	6	12.0	45.9	246.7	23	244.0	165.3	*	149	101	*
4	DIEMA	45.5	5	61.0	67.0	175.5	16	231.7	238.6	68	74	76	75
5	MAHINA	-9.9	-9.9	34.9	71.7	13.0*	1*	362.7	327.2	-9.9	4	4	-9.9
6	BAFOULABE	72.0	2	43.0	77.2	279.2	16	300.0	306.7	93	91	93	167
7	KITA	60.1	6	49.6	98.3	352.5	34	377.9	386.7	61	91	93	121
8	KENIEBA	92.2	5	180.6	100.7	468.3	25	419.9	415.2	92	113	112	51
9	KOULIKORO	103.0	6	25.9	74.1	383.8	24	401.6	340.8	139	113	96	*
10	BAMAKO VILLE	95.5	7	106.2	97.4	367.2	29	609.0	389.4	98	94	60	90
11	BAMAKO SENOU	96.2	7	126.3	86.6	326.4	34	492.1	370.3	111	88	66	76
12	SOTUBA	85.0	4	74.6	87.0	322.9	26	437.8	379.7	98	85	74	114
13	KATIBOUGOU	64.3	5	17.3	74.1	354.8	26	482.8	340.8	87	104	73	*
14	KATI-HAUT	104.1	5	108.7	65.9	326.5	25	437.2	318.8	158	102	75	96
15	BAGUINEDA	50.0	3	19.0	84.7	328.0	22	382.0	363.5	59	90	86	*
16	OUESSEBOUG,	115.0	4	38.5	90.2	486.8	30	520.1	429.8	127	113	94	*
17	DIOLA	65.8	4	43.7	126.9	383.3	31	474.1	363.6	52	105	81	151
18	BANKOUMANA	108.0	5	78.1	91.6	313.5*	20*	411.5	387.9	118	81	76	138
19	KOLOKANI	175.0	7	65.5	79.2	452.6	22	493.7	304.0	*	149	92	*
20	DIDIENI	49.8	5	58.5	100.2	206.7	24	245.2	264.8	50	78	84	85
21	NARA	57.9	5	21.5	54.8	152.0	20	286.8	156.4	106	97	53	*
22	BANAMBA	2.0*	1*	86.6	83.5	122.0*	10*	363.1	286.7	2	43	34	2
23	KANGABA	122.0	5	102.6	98.8	403.5	34	554.9	461.3	123	87	73	119
24	SIKASSO	69.6	8	63.7	104.5	386.8	41	420.0	480.9	67	80	92	109
25	BOUGOUNI	69.6	7	37.7	104.7	387.7	38	633.8	489.5	66	79	61	185
26	YANFOLILA	19.0	2	136.0	102.3	282.0	22	540.0	474.8	19	59	52	14
27	KOUTIALA	45.8	5	28.8	91.4	390.8	36	358.6	380.6	50	103	109	159
28	N'TARLA IRCT	15.0	2	15.8	77.1	347.5	24	226.3	346.2	19	100	154	95
29	KADIOLO	97.0	6	67.0	87.0	289.0	22	537.0	437.3	111	66	54	145
30	KOLON DIEBA	27.0	3	83.0	85.5	461.0	28	688.0	446.8	32	103	67	33
31	YOROSSO	73.0	2	46.0	78.4	395.0	24	319.0	362.5	93	109	124	159
32	SEGOU	130.6	7	80.9	66.5	319.7	25	305.7	284.6	196	112	105	161
33	SAN	75.1	6	21.4	63.7	254.5	31	240.2	297.4	118	86	106	*
34	KONOBOUGOU	18.0*	1*	80.0	76.0	183.0*	14*	193.0	344.5	24	53	95	22
35	KE-MACINA	18.0	2	29.5	12.7	117.5	13	262.5	163.7	142	72	45	61
36	BAROUELI	66.0	2	27.6	76.3	336.4	20	215.3	322.1	87	104	156	*
37	BLA	30.0	1	3.5	67.4	241.0	18	374.0	323.0	45	75	64	*
38	NIONO	36.0	3	78.0	59.3	99.0	12	300.0	211.0	61	47	33	46
39	TOMINIAN	53.5	5	65.0	68.3	234.0	21	244.0	296.2	78	79	96	82
40	MOPTI	74.1	4	43.8	53.5	137.4	22	303.8	192.1	139	72	45	169
41	HOMBORI	52.8	5	43.7	53.5	159.0	16	138.6	154.8	99	103	115	121
42	BANDIAGARA	94.0	3	37.3	55.5	174.9	10	220.7	204.6	169	85	79	*
43	BANKASS	152.0	4	69.2	70.7	245.0	12	303.0	238.4	*	103	81	*
44	DJENNE	51.0	3	43.0	60.5	89.1	9	246.0	229.9	84	39	36	119
45	KORO	64.0	3	80.0	49.0	210.0	18	273.7	217.4	131	97	77	80
46	TENENKOU	-9.9	-9.9	11.0	41.2	42.0*	3*	197.0	179.3	-9.9	23	21	-9.9
47	DOUENTZA	51.0	2	63.3	47.6	129.0	8	165.6	179.8	107	72	78	81
48	GAO	4.0	1	52.1	23.8	25.6	9	126.6	82.3	17	31	20	8
49	MENAKA	33.0	2	37.6	38.1	88.6	9	94.9	93.7	87	95	93	88
50	ANSONGO	19.7	2	38.0	26.8	85.6	9	92.7	96.7	74	89	92	52
51	BOUREM	12.0	2	15.0	16.7	38.0	7	38.8	58.4	72	65	98	80
52	TOMBOUCTOU	22.5	2	9.4	26.5	48.1	11	48.1	68.8	85	70	100	*
53	G-RHAROUS	7.0	2	0.0	21.1	55.0	4	0.0	51.5	33	107	*	*
54	GOUNDAM	6.0	2	110.0	23.1	40.0*	5*	132.0	66.7	26	60	30	5
55	DIRE	17.0	1	77.0	34.8	25.0	3	138.0	85.2	49	29	18	22
56	KIDAL	17.0	2	43.3	17.2	76.4	10	76.3	51.5	99	148	100	39
57	TESSALIT	1.0	1	11.8	9.5	32.6	3	28.4	27.0	11	121	115	8

PD: Pluies décadaires ND: Normale décadaire NJD: Nbre de jours de pluie de la décade PC: pluie cumulée (-9.9) = donnée manquante * = >200%
X09 et X08: paramètres des années 2009 et 2008 NJPC: nbre de jours de pluie cumulés (-999) = pluies 08 et 07 nulles CN: cumul Normal